

PERMIS DE NAVIGATION

Loi du 5 juillet 1983
Décret du 30 août 1984

NOM DU NAVIRE	TYPE (1)	SIGNAL DISTINCTIF	N° et port d'immatriculation	JAUGE BRUTE ou LONGUEUR HORS TOUT
LA BERNACHE	Navire de CHARGE	/	ARLACHON 905 459 V	J.B : 2,63 T L.H.T : 5,60 m

I — Le présent permis de navigation établit que le navire susvisé a été dûment surveillé et visité conformément aux dispositions de la loi du 5 juillet 1983, du décret du 30 août 1984 et des règlements pris pour leur application.

1. Il a été constaté que le navire satisfait aux prescriptions réglementaires qui lui sont applicables en ce qui concerne la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité et la prévention de la pollution.
2. Il lui a été attribué un franc-bord minimum (ETE) de mm (2)
3. Sa drome de sauvetage est ainsi composée :
 - embarcations susceptibles de recevoir un total de personnes,
 - radeaux de sauvetage susceptibles de supporter un total de personnes,
 - engins flottants susceptibles de supporter un total de personnes,
 - 1 bouées de sauvetage, dont 1 lumineuses, munies d'un fumigène,
 - 6 brassières de sauvetage, dont pour enfants,
 - combinaisons d'immersion.
4. Toutefois, le navire bénéficie des exemptions suivantes (3) :

II — En conséquence, le présent permis de navigation est valable pour les conditions particulières ci-après :

1. Catégorie de navigation et parcours autorisé (4) : 5° catégorie de jour seulement
2. Nombre maximal admissible des personnes à bord : 6 dont
 - Membres de l'équipage :
 - Passagers :
3. Autres conditions (5) : Réalisation des prescriptions

III — Le présent permis de navigation est valable jusqu'au 2 mai 2002

Délivré à Le Canon le 3 mai 2001

Par (6) : Le Contrôleur des Affaires Maritimes

MEIGNEN Nathalie



Meignen

(1) Navire à passagers.
Navire de charge ou navire citerne.
Navire de pêche.
Navire de plaisance.
Autres navires.
(2) Pour les navires astreints à un franc-bord.
(3) Avec références de la décision.
(4) Parcours à préciser pour les navigations de 3°, 4° et 5° catégories.
(5) D'exploitation, genre de pêche, ...
(6) Nom, fonction, cachet, signature.

<p>Permis de navigation renouvelé - prorogé⁽¹⁾ -</p> <p>A le</p> <p>Jusqu'au :</p>	<p>Par (2) :</p>
<p>Permis de navigation renouvelé - prorogé⁽¹⁾ -</p> <p>A le</p> <p>Jusqu'au :</p>	<p>Par (2) :</p>
<p>Permis de navigation renouvelé - prorogé⁽¹⁾ -</p> <p>A le</p> <p>Jusqu'au :</p>	<p>Par (2) :</p>
<p>Permis de navigation renouvelé - prorogé⁽¹⁾ -</p> <p>A le</p> <p>Jusqu'au :</p>	<p>Par (2) :</p>
<p>Permis de navigation renouvelé - prorogé⁽¹⁾ -</p> <p>A le</p> <p>Jusqu'au :</p>	<p>Par (2) :</p>
<p>Permis de navigation renouvelé - prorogé⁽¹⁾ -</p> <p>A le</p> <p>Jusqu'au :</p>	<p>Par (2) :</p>
<p>Permis de navigation renouvelé - prorogé⁽¹⁾ -</p> <p>A le</p> <p>Jusqu'au :</p>	<p>Par (2) :</p>
<p>Permis de navigation renouvelé - prorogé⁽¹⁾ -</p> <p>A le</p> <p>Jusqu'au :</p>	<p>Par (2) :</p>
<p>Permis de navigation renouvelé - prorogé⁽¹⁾ -</p> <p>A le</p> <p>Jusqu'au :</p>	<p>Par (2) :</p>

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Nom, fonction, cachet, signature.